Siège Social : Margo et Pascal Debaty
11, rue du Prieuré
38420 DOMENE
Tel : 04 76 77 90 49
Pascal.debaty@wanadoo.fr
Adresse blog : http://aunomdanna.free.fr

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 mai 2008

Association « Au Nom d'Anna »
Siège social : Margo et Pascal Debaty
11, rue du Prieuré
38420 DOMENE

L'an deux mille huit, le vingt deux mai à 20H30, les membres de l'association, se sont réunis à la grande salle du Diapason à Domène sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée est présidée par Mme Annie Vercoutère en sa qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Sonia Chaffard.

Le président constate que tous les membres du bureau sont présents : 6 personnes, 29 des membres adhérents de l'Association sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 35 voix.

Madame La Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, La Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. Bilan moral
2. Bilan d'activités
   - Rappel des missions de l'association
   - Présentation des activités
3. Bilan financier
   - Présentation et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2007/2008
   - Présentation et approbation du budget pour l'exercice 2008/2009
4. Fixation du montant des nouvelles adhésions
   - Cotisation simple
   - Dons
5. Modification des statuts
   - Eclaircissement sur la différence entre bureau et conseil d'administration
   - Passage à 10 membres pour le CA, article 5 et article 9
6. Election du nouveau CA

Elle donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Siège Social : Margo et Pascal Debaty
11, rue du Prieuré
38420 DOMENE
Tel : 04 76 77 90 49
Pascal.debaty@wanadoo.fr
Adresse blog : http://aunomdanna.free.fr

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du bilan moral, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité 35 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du bilan d'activités, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité 35 voix.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2007/2008, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2008/2009, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Les membres de l'association ont décidé à l'unanimité que la trésorière Mme Nathalie Hoc-Tarrajat est habilitée à faire fonctionner le compte bancaire de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité 35 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

Montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2008/2009 :

Cotisation individuelle et annuelle : 10 €
Cette résolution est adoptée à l'unanimité 35 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

Modification des statuts

Article 5 : **Admission et adhésion**
Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts, être agréé par le conseil d'administration et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.
Les mineurs **de plus de 16 ans** peuvent adhérer à l'association sous réserve d'un accord tacite ou d'une autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs légaux. Ils sont membres à part entière de l'association.
Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions.
L'association s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

Siège Social : Margo et Pascal Debaty
11, rue du Prieuré
38420 DOMENE
Tel : 04 76 77 90 49
Pascal.debaty@wanadoo.fr
Adresse blog : http://aunomdanna.free.fr

Article 9 : le conseil d'administration
L'association est dirigée par un conseil d'administration de 4 à 30 membres **élus pour 2 années**.
Les membres sont élus par l'assemblée générale et sont rééligibles. Le conseil d'administration étant est renouvelé chaque année **par moitié (la première année, les membres sortants sont désignés par le sort).**

Les réunions de bureau ont pour but de préparer le conseil d'administration.
Le conseil d'administration se réunit au moins 3 fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué, dans un délai raisonnable, par son président(e) ou par la demande du tiers de ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité 35 voix.

SIXIEME RESOLUTION

Après rappel par Madame La Présidente que 10 à 12 sièges sont à pouvoir, il est procédé à l'élection des administrateurs à bulletin secret sous la surveillance du bureau de vote composé comme suit :
Sont déclarés régulièrement élus (11 sièges) :

- Mme Annie Vercoutère, née le ... à ..., demeurant à 20 rue du Repos, 38610 Gières et exerçant la profession d'institutrice avec 35 voix
- M. Emmanuel Reynier, né le ... à ..., demeurant à 6 rue Montroux 38420 Domène et exerçant la profession de ... avec 35 voix
- Mme Nathalie Hoc-Tarrajat, née le ... à ..., demeurant à 42 chemin des grives 38420 Domène et exerçant la profession de chef d'entreprise avec 35 voix
- Mme Nathalie Cutrone, née le 21 avril 1996 à, demeurant à 24 chemin de la masse 38420 Domène et exerçant la profession de technicienne de laboratoire avec 35 voix
- Mme Sonia Chaffard, née le 23 octobre 1962 à Grenoble, demeurant 53 rue des brassières 38420 Domène et exerçant la profession de chargée de communication avec 35 voix
- M. Gérard Amodru né le …..à, demeurant à 19 ter rue Marius Charles 38420 Domène et exerçant la profession de … avec 35 voix
- Mme chantal Truchy née le … à …, demeurant à 5 allée des Gentianes 38420 Domène et exerçant la profession de… avec 35 voix
- M. Pascal Debaty né le … à …, demeurant à 11 rue du Prieuré 38420 Domène et exerçant la profession de … 35 voix
- Mme Margo Debaty, née le 10 mai 1958 à …, demeurant à 11 rue du Prieuré 38420 Domène et exerçant la profession de … 35 voix
- Mme Marie-Frédérique Procureur, née le … à … demeurant à 2 rue Jean Marietta 38420 Domène et exerçant la profession de … 35 voix.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité 35 voix.

Siège Social : Margo et Pascal Debaty
11, rue du Prieuré
38420 DOMENE
Tel : 04 76 77 90 49
Pascal.debaty@wanadoo.fr
Adresse blog : http://aunomdanna.free.fr

SEPTIEME RESOLUTION

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22H30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Fait à Domène le 26 mai 2008

La Présidente

La Secrétaire

Annie Vercoutère

Sonia Chaffard